République Française ********** Département de la Seine-Maritime	Extrait du registre des délibérations Séance du Conseil Municipal Commune de Neufchâtel-en-Bray ********** Séance du 03 février 2025

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres Présents	Nombre de membres Votants
27	20	22

Numéro de délibération : 2025 /8

Date de convocation 23/01/2025

L'an deux mille vingt-cinq le lundi trois février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Xavier LEFRANÇOIS, Maire.

Présents :
M. Xavier LEFRANÇOIS, Mme Nathalie DUVIVIER, M. Bernard DUVAL, M. Michel TROUDE, Mme Arlette DUPUIS, M. Dominique CLAEYS, Mme Catherine THILLARD, M. Philippe TRELAT, Mme Nadine MAUGER, Mme Raymonde LE JUEZ, M. Dominique CONSEIL, Mme Florence CLABAUT, Mme Nathalie DODARD, M. Laurent MEURET, M. Jean-Marie ROUSSEL, Mme Isabelle LAMOUREUX, Mme Simone KIEKEN, M. Joël LACAILLE, M. François LUYAT, Mme Laura DESPRES

Pouvoirs :
Mme Sandrine PRUVOST, pouvoir à Mme Nathalie DUVIVIER, Mme Danielle VARLET pouvoir à M. Xavier LEFRANÇOIS

Absents excusés :
M. Patrice CAUCHETIEZ, Mme Alexandra DUNET, Mme Sandra BEREZAY, M. David DUPARC, M. David GOOSSENS

Mme Nathalie DODARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

OBJET : FESTIVAL DU LIVRE ANIMA'DOCS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le festival du livre Anima'docs est organisé par le réseau des professeurs documentalistes du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle depuis plus de vingt-cinq ans.

L'objectif du réseau est de favoriser l'accès à la culture et de promouvoir la lecture dans des établissements situés en milieu rural, en s'appuyant sur les partenaires locaux (mairie, médiathèque, cinéma, théâtre, librairie…).

Pour 2025, le festival du livre sera organisé le 03 avril, en partenariat avec la commune. Pour ce faire, plusieurs salles communales seront mises à disposition à titre gratuit et les agents des structures seront mis à contribution.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention définissant les droits et obligations de chacune des parties.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant le festival du livre organisé le 03 avril 2025 dans la commune,

Considérant le partenariat avec la commune par la mise à disposition de salles communales à titre gracieux et la contribution des agents,

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Par 22 voix « Pour », 0 contre, 0 abstention

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De valider les termes de la convention à intervenir entre la commune et l'association « anima'docs » pour le festival du livre le 03 avril 2025,

ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjointe ayant délégation à signer la convention ou tout autre document nécessaire à l'organisation de la manifestation,

ARTICLE 3 :

De dire que le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de ROUEN, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Rouen peut être également saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,
Xavier LEFRANÇOIS